

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 13 décembre à 16h20 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central à Bury.

Présence :

- M. Steve Lussier, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Julien Lachance, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- Mme Nathalie Bresse, déléguée MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. Denis Gélinas, directeur des projets majeurs Ville de Sherbrooke
- M. Dominic Provost, directeur MRC et CLD du Haut-Saint-François
- M. Jean-François Sornin, directeur général de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance ;

Le président M. Robert Roy déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation ;

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour ;

Résolution 2018-12-13-0678

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbal ;
 - a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2018 (document joint) ;
 - b) Suivi du procès-verbal ;
- 5) Période de questions ;
- 6) Finance ;
 - a) Autorisation Mme Andrée Cosette – vérificatrice Ville de Sherbrooke ;
 - b) Avis de motion et projet de règlement d'emprunt no 22 – achat machineries lourdes centre de transfert (document joint) ;
- 7) L.E.T. ;
 - a) SD demande de financement au programme climat municipalités (Énergir) (document joint) ;
 - b) SD recouvrement temporaire – cellules 5A (document joint) ;
- 8) Affaires nouvelles ;
 - a) Désignation responsable Commission d'accès à l'information ;
 - b) Transaction et quittance partielle ;
- 9) Date de la prochaine réunion ;
 - a) Réunion : 24 janvier 2019 ;
- 10) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Procès-verbal ;

a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2018 (document joint);

Résolution 2018-12-13-0679

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2018.

Adopté

b) Suivi du procès-verbal ;

Aucun suivi.

5) Période de questions ;

Aucune personne présente.

6) Finance ;

a) Autorisation Mme Andrée Cosette – vérificatrice Ville de Sherbrooke (document joint) ;

Le projet de loi 155 vient étendre le mandat des vérificateurs généraux municipaux à certaines sociétés paramunicipales ou personnes morales répondant à certaines conditions. À compter du 1er janvier 2019, les comptes et affaires de l'organisme Valoris pourrait faire l'objet de travaux de vérification effectués par la vérificatrice générale de la ville de Sherbrooke. Ces travaux pourraient comprendre, la vérification financière, la vérification de la conformité de leurs opérations aux lois, règlements, politiques et directives et la vérification de l'optimisation des ressources.

En vertu de la Loi sur les cités et villes, et plus particulièrement l'article 107.12, le conseil municipal peut requérir les services de la vérificatrice générale dans la réalisation de dossiers spécifiques.

Résolution 2018-12-13-0680

Il est proposé et résolu unanimement de mandater la vérificatrice générale, Mme Andrée Cosette, à effectuer des travaux de vérification pour l'organisme Valoris. L'estimation de ses travaux, sans compromettre ses obligations principales, est de l'ordre de 25 000\$ et la facture sera payée, à parts égales, par la ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François.

Adopté

b) Avis de motion et projet de règlement d'emprunt no 22 – achat machineries lourdes centre de transfert (document joint) ;

Le règlement d'emprunt numéro 22 décrétant un emprunt et une dépense pour l'achat de machineries lourdes pour le centre de transfert est présenté. Ledit règlement sera adopté lors de la prochaine séance du conseil.

Mme Nathalie Bresse, élue, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement numéro 22 décrétant un emprunt et une dépense pour l'achat de machineries lourdes pour le centre de transfert.

Résolution 2018-12-13-0681

Proposé et résolu unanimement d'accepter la présentation du projet de règlement numéro 22, décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat de machineries lourdes au centre de transfert et que le règlement sera adopté lors de la prochaine séance du conseil.

Il est à noter qu'il y aura un impact financière sur le coût d'utilisation du centre de transfert à la fermeture de ce règlement d'emprunt.

Adopté

7) L.E.T. ;

a) SD demande de financement au programme climat municipalités (Énergir) (document joint) ;

Le LET de Valoris produit du biogaz qui est actuellement capté et brûlé à la torchère et se trouve à distance respectable du réseau de distribution d'Énergir (environ 8 km). Énergir, le distributeur de gaz naturel québécois, a déjà démontré de l'intérêt pour l'injection, la distribution et l'achat de ce biogaz, lorsque raffiné. Une fois injecté dans le réseau gazier le biogaz raffiné, ou gaz naturel renouvelable pourra être utilisé par la ville de Sherbrooke pour ses besoins énergétiques ou vendus à des tiers sur le territoire desservi par Énergir et ainsi réduire les émissions de GES sur le territoire de la ville de Sherbrooke. Toutefois, Énergir demande à Valoris de défrayer le coût de construction du réseau gazier jusqu'à East Angus ainsi que le coût d'installation de la station de traitement du biogaz, pour le rendre de qualité comparable au gaz naturel. D'autre part Valoris envisage d'utiliser le biogaz pour ses propres besoins à savoir : le chauffage des eaux de

lixiviations des LET et LES pour faciliter leurs traitements en hiver, le séchage des matières avant le tri ou encore produire sa propre électricité.

Valoris doit faire une étude d'opportunité et veut déposer une demande de subvention au programme Climat Municipalités Phase 2 du MELCC.

L'étude d'opportunité permettra d'analyser la faisabilité technique et économique du raffinage du biogaz pour atteindre les spécifications demandées par Énergir. Elle permettra de définir les technologies qui pourront être utilisées et estimer les coûts d'investissements qui seront nécessaires pour développer cette solution. L'étude permettra ensuite de calculer les réductions de GES qui seront générées par le remplacement du gaz naturel conventionnel. De plus, des analyses seront aussi faites pour évaluer la faisabilité de porter le gaz par transport routier, afin de l'injecter dans le réseau d'Énergir. Il s'agirait d'une première au Québec pour une production de GNR, selon Énergir. Cette analyse est intéressante pour Valoris car le biogaz serait compressé dans des réservoirs dont le contenu serait utilisable directement sur le site ou revendu à des clients à Sherbrooke ou dans la MRC du Haut-St-François. Finalement, une analyse de rentabilité sera effectuée pour quantifier la faisabilité économique du projet. Le montage financier est donné au tableau suivant.

Dépenses de réalisation		Financement	
Temps des partenaires	12 000 \$	Valoris en nature	5 500 \$
Frais de déplacement	1 000 \$	Énergir en nature	5 000 \$
Honoraires du consultant expert	25 000 \$	Ville de Sherbrooke en nature	1 500 \$
Mission d'examen	2 500 \$	Climat municipalité	32 000 \$
Frais d'administration	3 000 \$		
Diffusion des résultats	500 \$		
Total	44 000 \$		44 000 \$

Résolution 2018-12-13-0682

Il est proposé et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Jean-François Sornin, à présenter une demande de financement au programme Climat Municipalités phase 2, volet I, auprès du MELCC, et à procéder à la gestion du dit projet intitulé « *Étude d'opportunité pour l'affinage et la valorisation énergétique de biogaz de déchets urbain* ». Il est également résolu d'autoriser M. Jean-François Sornin, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document en lien avec ce projet.

Adopté

b) SD recouvrement temporaire – cellules 5A (document joint) ;

Les travaux de fermeture des cellules d'enfouissement 5A et 5B ont débuté le 25 octobre 2018 et devaient se terminer pour la mi-décembre. À cause des conditions climatiques (neige abondante et chute rapide des températures), les travaux d'installation des géomembranes ont été interrompus. Environ la moitié de la surface à recouvrir l'était en date du 22 novembre 2018. Le chantier a été sécurisé pour la période hivernale et cinq puits de captage de biogaz ont été raccordés à la torchère.

Afin de minimiser la génération d'eau de lixiviation, des toiles temporaires ont été installées sur la cellule 5A. Les toiles ont été achetées directement par Valoris et leur installation a été réalisée par TGC, l'entrepreneur responsable des travaux de fermeture des cellules. Les dépenses sont estimées à un total de 22 698,74\$, ventilées comme suit :

Achat des toiles (transport et livraison inclus)	10 317,27 \$
Installation des toiles et lestage	10 350,85 \$
Enlèvement des toiles	2 030,61 \$
Total	22 698,74 \$

Résolution 2018-12-13-0683

Il est proposé et résolu unanimement d'entériner la mise en place de toiles pour recouvrir temporairement la cellule 5A en attendant la reprise des travaux de fermeture des cellules d'enfouissement 5A et 5B au printemps 2019 pour un montant total estimé à 22 698,74\$, avant taxes. Il est également résolu d'autoriser M. Jean-François Sornin, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document en lien avec l'autorisation de ce contrat.

Adopté

8) Affaires nouvelles ;

a) Désignation responsable Commission d'accès à l'information ;

La loi sur l'accès à l'information A-2.1, au point 8, il est mentionné ceci :

La personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.

Toutefois, cette personne peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou de son conseil d'administration, selon le cas, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions.

Cette délégation doit être faite par écrit. Celui qui la fait doit en transmettre un avis à la Commission d'accès à l'information.

Résolution 2018-12-13-0684

Il est proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Robert Roy, président de Valoris, à signer le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités pour l'accès à l'information. Il est indiqué que la personne responsable de l'accès à l'information sera M. Jean-François Sornin, secrétaire-trésorier, et que le nom de M. Claude Brochu est retiré du répertoire de Valoris.

Adopté

b) Transaction et quittance partielle ;

Résolution 2018-12-13-0685

Il est proposé et résolu unanimement d'accepter et d'entériner la transaction et quittance partielle intervenue entre elle et Sherbrooke OEM dans le dossier de la Cour supérieure du district de Saint-François portant le numéro 450-17-006422-167 prévoyant, notamment, le paiement des retenues contractuelles finales de 10% relatives à la ligne ICI et résidentielle.

Il est également résolu que Monsieur Jean-François Sornin, directeur général, était autorisé à signer ladite transaction et quittance partielle pour et au nom de celle-ci.

Adopté

9) Date de la prochaine réunion ;

a) Prochaine réunion ;

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 24 janvier 2019.

10) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 16h35.

M. Robert Roy, président

M. Jean-François Sornin, secrétaire-trésorier